

## Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre

Dans ce formulaire, *vous, votre* et le *titulaire* désignent la municipalité, l'école, le collège ou l'université qui présente cette demande de licence ou qui dépose son rapport annuel. *Nous, notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Si vous disposez déjà d'une licence conformément au tarif 21, ce formulaire constitue votre rapport annuel.

Cette licence du tarif 21 vous autorise à faire jouer en public les *œuvres* dans votre établissement récréatif exploité par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou tout autre organisation communautaire du même genre pendant les activités sportives récréatives et les événements spéciaux, incluant les expositions et foires, les patinoires, les réceptions, les congrès, les assemblées, les présentations de mode, le hockey mineur, les patinages artistiques, les patinages sur roulettes et sur glace, les spectacles jeunesse sur glace, les rodéos amateurs, les cirques, les spectacles sur glace, les exercices physiques et cours de danse.

Veuillez remplir et joindre un formulaire distinct pour chaque établissement.

Cette licence ne couvre pas les exécutions d'œuvres expressément prévues aux tarifs autres que les tarifs 5.A, 7, 8, 9, 11.A et 19.

Veuillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs. Toutefois, si vous disposez déjà d'une licence en vertu du tarif 21, il se peut que vous n'ayez pas besoin d'une licence en vertu des tarifs 5.A, 7, 8, 9, 11.A et 19.

### Renseignements personnels

Nom de l'établissement scolaire ou de la municipalité		Nom de l'établissement récréatif dans lequel vous faites jouer de la musique	
Adresse postale de l'établissement scolaire ou de la municipalité		Adresse de l'établissement récréatif (si elle diffère de celle de l'établissement scolaire ou de la municipalité)	
Ville	Province et code postal	Ville	Province et code postal
Téléphone ( ) ( )	Télécopieur ( ) ( )	Courriel	Site Web
Nom du directeur, du maire ou du signataire autorisé			

### Vos droits de licence annuels

- Les droits de licence du tarif 21 sont de **185,07 \$** pour l'année **2012** tant que les revenus bruts provenant des activités, spectacles et événements sportifs couverts par ce tarif n'excèdent pas **15 422,88 \$** en **2011**.
- Si les revenus dépassent **15 422,88 \$**, veuillez demander une licence pour les tarifs 5.A, 7, 8, 9, 11.A et/ou 19.

Revenus bruts estimatifs ou réels pour 2012 (maximum 15 422,88 \$)	\$
Droits de licence	<b>185,07</b> \$
Ajouter 5 % de TPS (AB, MB, NT, NU, PE, QC, SK, YT)	\$
Ajouter 9,5 % de TVQ (QC)	\$
Ajouter 13 % de TVH (ON, NB, NL), 12% (BC), 15% (NS)	\$
Total à payer	\$

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci !

## Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence annuels seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions du tarif d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence de chaque année.
6. Les droits de licence sont exigibles au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence ou dans les 10 jours suivant toute correction.

## Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

**Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez [www.socan.ca](http://www.socan.ca).**

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

**SOCAN**  
41, chemin Valleybrook  
Toronto, ON M3B 2S6  
[www.socan.ca](http://www.socan.ca)

**Sans frais** 1.866.944.6224  
**Télécopieur** 416.442.3829  
[licence@socan.ca](mailto:licence@socan.ca)

*Pour mettre du rythme  
dans vos affaires*

TPS/TVH N° R101077931  
TVQ N° 1010390466